

**Bubry en scène**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence



Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 1<sup>er</sup> juillet

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [pole.enfance@bubry.fr](mailto:pole.enfance@bubry.fr)



	Lundi 15 Juillet	Présence	Mardi 16 Juillet	Présence	Mercredi 17 Juillet	Présence
Matin	Création de maracas 3/6 ans Pièce de théâtre 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Activités manuelles « Création de marionnettes » 3/6 ans Préparation du repas du midi 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Départ 9h pour les 6/11 ans Playa Tour à Kerguelen Création d'une histoire 3/6 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Chaise musical 3/6 ans Jeu au parc Caudan 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Chasse aux trésors 3/6 ans Pièce de théâtre 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Playa Tour 6/11 ans Jeux dans le parc Caudan 3/6 ans	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 18 Juillet	Présence	Vendredi 19 Juillet			
Matin	Activités manuelles « Création d'une voiture Cars » 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Préparation du goûter « Cookies » 3/6 ans Pièce de théâtre 6/11 ans			
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	Jeu « Le plat imaginaire » 3/6 ans	<input type="checkbox"/>	Représentation de la pièce de théâtre avec goûter 3/11 ans			

Date :

Signature :



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

[Pole.enfance@bubry.fr](mailto:Pole.enfance@bubry.fr)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

